

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-078/PRE portant désignation des membres du Comité National d'Organisation de la Conférence de l'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe, le Pacifique, l'Afrique et les Caraïbes (ALDEPAC).

n° 2011-078/PRE

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BI-
ENS WAKFS

Date de publication
2 février 2011

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2011

Date du numéro
15 février 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°48/AN/83/1er L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

VULe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont désignés membres du Comité National d'Organisation, de Coordination et de la Réalisation de l'ensemble des activités liées à la Conférence de l'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe, le Pacifique, l'Afrique et les Caraïbes (ALDEPAC), co-organisé avec l'Assemblée Nationale, sur le thème de la « Paix, Sécurité et Développement dans la Corne d'Afrique » qui aura lieu du 05 au 07 février 2011 au Djibouti Palace Kempinski : 1- Comité Accueil et ProtocoleM. Ali Moussa Miad, Protocole d'EtatM. Ali Omar Youssouf, Protocole d'Etat 2. Transport et HébergementM. Houssein Abdourahman Cher, Ministère des Affaires Etrangères 3. Comité FinancesM. Almis Mohamed Abdi, Ministère des FinancesMme Mariam Hamoud Ministère des Finances 4. Comité CommunicationM. Khaled A.A. Haider Ministère de la CommunicationM. Elmi Nour Djama Ministère de la CommunicationM. Abass Elmi Ali Ministère de la Communication NationM. Ibrahim Mohaemd IbrahimM. Mohamed Osman FarahM. Mohamed Gass BarkhadlehM. Hanad Yacin Abdillahi ADIM. Yasser Hassan BouloM. Mohamed Ali AhmedRTDMme. Hasna Mounmin BandonM. Zeid DimbioM. Abdoufatah DaherM.

Rafik Abdoukader BamakramaM. Dini AleoM. Abdillahi Hadi Al QuarnYacin Bouh AbdillahiGamal Ahmed Dini 5. Comité
SécuritéPrésident : Colonel Omar Hassan Houssein Ministère del'IntérieurM. Itireh Mohamed Kayed Ministère desAffaires
Etrangères

Article 2

Le présent Arrêté prend effet à compter du 02 février 2011, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
Chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH